

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	33
Représentés	9
Absent	1

<b>Votes</b>	
Pour	42
Contre	
Abstention	

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

.....  
de la publication le  
.....

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 20 septembre 2023

Le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

### Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, FADLI Hafida (jusqu'au DÉL-23.093 inclus), SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GAULIER Danièle, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin Lambert, OMRANE Alain, HABI Hacène, BOLLE DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, CHIRrane El Arbi (à partir DÉL- 23.093)

### Étaient représenté-e-s :

Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme FADLI Hafida (à compter DÉL- 23.094)	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme BEZACE Mathilde	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à M. COELHO Vasco
Mme BRULANT Marina	mandat à M. HABI Hacène
M. GARROUT Karim	mandat à M. SAYADI Walid
M. BANCE Stéphane	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
M. CHIRrane El Arbi (jusqu'à DÉL- 23.092 inclus)	mandat à M. BOLLE Christian

Était absent : M. FONDENEIGE Matthias

Secrétaire de séance : Mme SASU Hancès

**O B J E T**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA FÉDÉRATION FRANCAISE SKI  
NAUTIQUE POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE EN SEPTEMBRE 2023**

094-219400223-20230920-DEL-23-102-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

**Subvention exceptionnelle à la Fédération Française de Ski Nautique  
pour l'organisation des championnats d'Europe IWWF Wakeboard, Wakeskate &  
Para-Wakeboard Câble du 21 au 23 septembre 2023**

La Fédération Française de Ski Nautique & de Wakeboard représentée par son président M. Patrice MARTIN, organise les 24èmes championnats d'Europe IWWF de Wakeboard, wakeskate & para-wakeboard câble du 21 au 23 septembre 2023 au parc Interdépartemental des sports de Choisy-le-Roi. La fédération Française de ski nautique sollicite le soutien de la ville en termes de logistique et de moyens financiers, par la demande d'une subvention de 5000 € à la commune. Au-delà de cet évènement, la fédération propose un partenariat avec les services municipaux des sports, enfance, jeunesse, en offrant un forfait de 100 pass découverte de l'activité « Câble ». Il est demandé au Conseil municipal d'approuver un soutien financier de l'évènement en autorisant le versement d'une subvention exceptionnelle de 5000€, et d'approuver la convention de partenariat établie entre la commune et la Fédération Française de Ski Nautique & Wakeboard.

**LE CONSEIL,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 définissant les missions du conseil municipal,  
Vu l'avis favorable de la Commission Vie éducative-Enfance-Petite enfance-centres sociaux - Sports-Jeunesse -Action sociale-Handicap-Hygiène santé du 9 septembre 2023,  
Considérant la volonté de la commune de favoriser le sport dans sa diversité et de permettre aux choisyens de bénéficier de la découverte de différentes disciplines,

**D É L I B È R E**

**Article 1** : Autorise le versement d'une subvention de 5000 € à la Fédération Française de ski Nautique et de Wakeboard dont le siège social se situe au Parc Interdépartemental du Parc Interdépartemental des Sports de Choisy - Plaine Sud - Chemin des Bœufs- 94000 CRÉTEIL.

**Article 2** : Approuve la convention de partenariat entre la commune et la Fédération de Ski Nautique & Wakeboard et autorise le maire ou son représentant à la signer la convention.

**Article 3** : Dit que la dépense est prévue au budget de la commune.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).  
La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance le 20 septembre 2023

Pour extrait conforme

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20230920-DEL-23-102-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023